



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit janvier, à vingt heures quinze

Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier TEYSSANDIER, Maire

Date de convocation : 12 janvier 2017

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

Présents : Didier TEYSSANDIER, Mme DEYCARD, M. BILLOUX, Mme BENEDETTI, Mme RATIE, M. FOURNIER, Mme RIBEYREIX, M. ROBERT, M. GARCIA, Mme VINCENZI, M. LAPOUGE, M. DUBREUIL, M. VALLON, M. ROSEAU, Mme PERUFFO, Mme POUPIN, Mme MERY, M. VERDIER, M. PAYEUR, M. PELOUX, M. BOUILHAC, Mme PUYJALINET, Mme CHAVIER, M. ROY.

Excusés : Mme PRIOLEAU, Mme VAN DER HORST, Mme TALOCHINO,

Procurations : Mme Prioleau à M. Garcia, Mme Talochino à M. Teyssandier,
M. Roy à Mme Deycard (questions 1 à 3).

Secrétaire de séance : M. Fournier

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

1/ Demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de construction de la gendarmerie

2/ Demande de subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur dans le cadre des travaux de construction de la gendarmerie

3/ Demande de subvention au titre du FSIL dans le cadre des travaux de construction de la gendarmerie

4/ Demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation

5/ Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation

6/ Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation

7/ Demande de subvention au titre du FSI dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation

8/ Demande de subvention au titre du FSI pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Résistance

9/ Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Résistance

10/ Création d'un budget lotissement assujetti à la TVA pour les Guignards

11/ Intégration de la parcelle BT 131 appartenant à la SCI La Gravelle dans le permis d'aménager de la zone Aquitania (annexe 1)

12/ Intégration des parcelles AH 110, 60, 63, 66 et AV 315 appartenant aux Consorts Auneau dans le permis d'aménager de la zone Aquitania (annexe 2)

13/ Intégration des parcelles AH 72,69, AV 137, 132, 133 et 317 appartenant à la CDC du Pays Foyen dans le permis d'aménager de la zone Aquitania (annexe 3)

14/ Répartition de l'indemnité de régisseur pour la régie fourrière

15/ Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du lotissement des Guignards et de la rue du Château d'Eau

16/ Signature de la convention d'adhésion au service de remplacement du CDG 33 (annexe 4)

17/ Questions diverses

Séance ouverte à 20h15

M. le Maire ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Il excuse Mme PRIOLEAU (qui donne procuration à M. GARCIA), Mme TALOCHINO (qui lui a donné procuration), M. ROY qui doit se rendre momentanément sur la voie communale afin de résoudre un problème technique (donne procuration à Mme DEYCARD jusqu'à son retour en séance à la question n° 4).

M. FOURNIER est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Maire aborde les questions à l'ordre du jour par un exposé relatif aux demandes de subventions pouvant participer au financement des travaux de construction de la gendarmerie, suivant les recommandations émises par Monsieur le Sous-Préfet de Libourne.

M. le Maire indique que le projet de construction de la gendarmerie s'inscrit notamment dans le PETER du Libournais (Pôle d'Equilibre Territorial et rural) ; point positif favorisant l'octroi des subventions de l'Etat.

A titre indicatif, pour la DETR, la part de financement pouvant être attribué oscille entre 25% et 35% d'un montant plafond de 800 000€, d'où le montant de subvention de 280 000€ sollicité en point n° 1 de l'ordre du jour. M. le Maire indique que les critères d'attribution sont identiques au titre du FSIL et de la DETR.

Concernant la subvention du ministère de l'Intérieur, M. le Maire indique qu'il s'agit d'une démarche exceptionnelle prenant en compte l'aspect remarquable du projet de gendarmerie par le fait qu'il soit porté par une petite collectivité seule.

M. Vallon demande si la commune peut bénéficier du FCTVA au titre des projets étudiés.

M. le Maire répond non, a priori, car la commune percevra les loyers par l'Etat qui participeront au remboursement des emprunts. Mais il indique que Mme le receveur municipal doit produire une simulation qui permettra de percevoir les avantages d'un budget en HT ou en TVA.

1/ Demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de construction de la gendarmerie

Dans le cadre de la 1ère tranche fonctionnelle des travaux de construction de la gendarmerie, qui correspond aux logements de fonction des gendarmes, M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR, d'un montant de 280 000 €, pour un montant de l'opération estimée à 2 972 902,61€ HT, soit 3 567 483,10€ TTC (coût de la 1ère tranche). Il propose également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Honoraires	408 875,53	DETR 2017	280 000,00	9,41
Charges foncières	9 990,96	Subvention Etat	261 591,00	8,79
VRD	390 746,21	FSIL	200 000,00	6,72
Bâtiment, construction, aménagement	2 163 289,80	Subvention exceptionnelle	150 000,00	5,04
		Total subventions	891 591,00	29,96
		Emprunt (sur dépenses HT)	2 081 311,60	70,04
TOTAL HT	2 972 902,61	TOTAL HT	2 972 902,61	100

TOTAL TTC	3 567 483,10	TOTAL TTC	3 567 483,10	
-----------	--------------	-----------	--------------	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la 1ère tranche de la construction de la gendarmerie d'un montant de 280 000€ et approuve le plan de financement ci-dessus.

2/ Demande de subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur dans le cadre des travaux de construction de la gendarmerie

Dans le cadre des travaux de construction de la gendarmerie, M. le Maire propose de solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur de 150 000€ pour un montant total de l'opération estimé à 4 335 016,19€ HT, soit 5 202 019,30€ TTC. Il propose également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Honoraires	596 202,43	DETR 2017	280 000,00	6,45
Charges foncières	14 568,33	DETR 2018	280 000,00	6,45
VRD	569 767,00	Subvention Gendarmerie	523 182,00	12,06
Bâtiment, construction, aménagement	3 154 478,30	Subvention exceptionnelle	150 000,00	3,46
		FSIL	200 000,00	4,61
		Total subventions	1 433 182,00	33,03
		Emprunt HT	2 901 834,19	66,97
TOTAL HT	4 335 016,19	TOTAL HT	4 335 016,19	100
TOTAL TTC	5 202 019,30	TOTAL TTC	5 202 019,30	

M. le Maire explique avoir rencontré M. LE GUEN, Secrétaire d'Etat, lors de la pose de la première pierre de la gendarmerie de Toulence et qu'il lui a parlé du dossier de Pineuilh et de cette demande de subvention exceptionnelle. Il ajoute que le Secrétaire d'Etat lui a conseillé de solliciter M. le Député BOUDIE pour soutenir cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur dans le cadre des travaux de construction de la gendarmerie d'un montant de 150 000€ et approuve le plan de financement ci-dessus.

3/ Demande de subvention au titre du FSIL dans le cadre des travaux de construction de la gendarmerie

Dans le cadre des travaux de construction de la gendarmerie, M. le Maire proposera de solliciter une subvention au titre du FSIL, en s'inscrivant dans le contrat de ruralité du PÉTR du Grand Libournais, d'un montant de 200 000€ pour un montant total de l'opération estimé à 4 335 016,19€ HT, soit 5 202 019,30€ TTC. Il proposera également d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Honoraires	596 202,43	DETR 2017	280 000,00	6,45
Charges foncières	14 568,33	DETR 2018	280 000,00	6,45
VRD	569 767,00	Subvention Gendarmerie	523 182,00	12,06
Bâtiment, construction, aménagement	3 154 478,30	Subvention exceptionnelle	150 000,00	3,46
		FSIL	200 000,00	4,61
		Total subventions	1 433 182,00	33,03

		Emprunt HT	2 901 834,19	66,97
TOTAL HT	4 335 016,19	TOTAL HT	4 335 016,19	100
TOTAL TTC	5 202 019, 30	TOTAL TTC	5 202 019, 30	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au titre du FSIL dans le cadre des travaux de construction de la gendarmerie d'un montant de 200 000€ et approuve le plan de financement ci-dessus.

Pour ce qui concerne les travaux de réfection des cours de récréation, M. le Maire expose que la réalisation des travaux se décompose en trois tranches fonctionnelles sur plusieurs exercices budgétaires au titre desquelles seront respectivement formulées les demandes de subventions. Il s'agit d'un projet s'inscrivant dans la durée et pouvant de ce fait évoluer et mûrir.

A titre indicatif, les travaux programmés portent sur la réalisation d'une piste d'athlétisme, la réfection du réseau d'eaux pluviales,), la chronologie des réalisations débutant depuis le fond de la cour pour remonter vers le bâtiment de la mairie. M. le Maire évoque la perspective à plus ou moins long terme d'acquérir la maison jouxtant l'entrée de l'école primaire. L'aménagement de la future zone Aquitania permettrait de repositionner l'entrée des écoles sur cette même zone côté opposé à l'entrée actuelle.

4/ Demande de subvention au titre de la DETR dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation

Dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation, M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR, d'un montant de 50 000€, sur un montant estimé à 241 761€ HT, soit 290 113,20€ TTC. Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)	%
Installation de chantier	5 300,00	DETR	50 000,00	20,68
Travaux préparatoires	6 850,50	Conseil départemental	10 010,00	4,14
Terrassements	17 670,00	FSIL	50 000,00	20,68
Empierrement	17 586,00	CAF	20 000,00	8,27
Revêtement	60 347,00	Total subventions	130 010,00	53,77
Bordures/pavages	19 475,00	Emprunt sur le HT	111 751,00	46,23
Réseaux	36 925,00			
Divers	39 876,00			
Mobilier/équipement	37 731,50			
TOTAL HT	241 761,00	TOTAL HT	241 761,00	100
TOTAL TTC	290 113,20	TOTAL TTC	290 113,20	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au titre de la DETR pour les travaux de réfection des cours de récréation d'un montant de 50 000€ et approuve le plan de financement ci-dessus.

5/ Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation

Dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation, M. le Maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Gironde, d'un montant de 10 010€, sur un montant estimé à 241 761€ HT, soit 290 113,20€ TTC. Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)	%
Installation de chantier	5 300,00	DETR	50 000,00	20,68

Travaux préparatoires	6 850,50	Conseil départemental	10 010,00	4,14
Terrassements	17 670,00	FSIL	50 000,00	20,68
Empierrement	17 586,00	CAF	20 000,00	8,27
Revêtement	60 347,00	Total subventions	130 010,00	53,77
Bordures/pavages	19 475,00	Emprunt sur le HT	111 751,00	46,23
Réseaux	36 925,00			
Divers	39 876,00			
Mobilier/équipement	37 731,50			
TOTAL HT	241 761,00	TOTAL HT	241 761,00	100
TOTAL TTC	290 113,20	TOTAL TTC	290 113,20	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de réfection des cours de récréation d'un montant de 10 010€ et approuve le plan de financement ci-dessus.

6/ Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation

Dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation, M. le Maire propose de solliciter une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales, d'un montant de 20 000€, sur un montant estimé à 241 761€ HT, soit 290 113,20€ TTC. Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)	%
Installation de chantier	5 300,00	DETR	50 000,00	20,68
Travaux préparatoires	6 850,50	Conseil départemental	10 010,00	4,14
Terrassements	17 670,00	FSIL	50 000,00	20,68
Empierrement	17 586,00	CAF	20 000,00	8,27
Revêtement	60 347,00	Total subventions	130 010,00	53,77
Bordures/pavages	19 475,00	Emprunt sur le HT	111 751,00	46,23
Réseaux	36 925,00			
Divers	39 876,00			
Mobilier/équipement	37 731,50			
TOTAL HT	241 761,00	TOTAL HT	241 761,00	100
TOTAL TTC	290 113,20	TOTAL TTC	290 113,20	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux de réfection des cours de récréation d'un montant de 20 000€ et approuve le plan de financement ci-dessus.

M. Peloux indique que les commissions d'attribution des financements sont composées paritairement et comptent des représentants syndicaux. Il propose d'étudier la possibilité de solliciter un montant supérieur.

M. le Maire et Mme Ratié proposent donc d'attendre le résultat des investigations menées par M. Peloux avant de déposer la demande de subvention quitte à en augmenter le montant si possible. Une aide financière pourrait également être sollicitée auprès de la MSA.

7/ Demande de subvention au titre du FSI dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation

Dans le cadre de la 1ère tranche des travaux de réfection des cours de récréation, M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FSIL, d'un montant de 50 000€, sur un montant estimé à 241 761€ HT, soit 290 113,20€ TTC. Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)	%
Installation de chantier	5 300,00	DETR	50 000,00	20,68
Travaux préparatoires	6 850,50	Conseil départemental	10 010,00	4,14
Terrassements	17 670,00	FSIL	50 000,00	20,68
Empierrement	17 586,00	CAF	20 000,00	8,27
Revêtement	60 347,00	Total subventions	130 010,00	53,77
Bordures/pavages	19 475,00	Emprunt sur le HT	111 751,00	46,23
Réseaux	36 925,00			
Divers	39 876,00			
Mobilier/équipement	37 731,50			
TOTAL HT	241 761,00	TOTAL HT	241 761,00	100
TOTAL TTC	290 113,20	TOTAL TTC	290 113,20	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au titre du FSIL pour les travaux de réfection des cours de récréation d'un montant de 50 000€ et approuve le plan de financement ci-dessus.

8/ Demande de subvention au titre du FSI pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Résistance

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de la Résistance, M. le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) d'un montant de 111 814€ sur un montant total de l'opération estimé à 223 628,00 € HT, soit 268 353,60 € TTC. Il proposera d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)	%
Installation du chantier	9 600	Conseil départemental	67 088,40	30
Travaux préparatoires	17 834	FSIL	111 814,00	50
Terrassements	6 490	Total des subventions	178 902,40	80
Empierrement	16 275	Emprunt HT	44 725,60	20
Bordures et pavages	58 940			
Réseaux	29 400			
Divers	41 995			
TOTAL HT	223 628,00	TOTAL HT	223 628,00	100
TOTAL TTC	268 353,60			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au titre du FSIL pour les travaux de l'avenue de la Résistance d'un montant de 111 814€ et approuve le plan de financement ci-dessus.

9/ Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Résistance

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue de la Résistance, M. le Maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Gironde, d'un montant de 67 088,40 € sur un

montant global estimé à 223 628,00 € HT, soit 268 353,60 € TTC. La subvention correspond à 30% du coût HT de l'opération. Il propose d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)	%
Installation du chantier	9 600	Conseil départemental	67 088,40	30
Travaux préparatoires	17 834	FSIL	111 814,00	50
Terrassements	6 490	Total des subventions	178 902,40	80
Empierrement	16 275	Emprunt HT	44 725,60	20
Bordures et pavages	58 940			
Réseaux	29 400			
Divers	41 995			
TOTAL HT	223 628,00	TOTAL HT	223 628,00	100
TOTAL TTC	268 353,60			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de l'avenue de la Résistance d'un montant de 67 088,40€ et approuve le plan de financement ci-dessus.

10/ Création d'un budget lotissement assujetti à la TVA pour les Guignards

Dans le cadre de l'aménagement de la zone des Guignards et la mise à la vente prochaine des lots à bâtir (7 lots), M. GARCIA, adjoint en charge des finances, propose la création d'un budget lotissement Guignards, assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un budget lotissement assujetti à la TVA pour les Guignards.

11/ Intégration de la parcelle BT 131 appartenant à la SCI La Gravelle dans le permis d'aménager de la zone Aquitania (annexe 1)

Dans le cadre du dépôt du permis d'aménager de la zone Aquitania, M. le Maire informe avoir reçu une demande de la SCI La Gravelle pour intégrer la parcelle cadastrée en BT 131 dont elle est propriétaire, dans le permis d'aménager. Il propose au Conseil Municipal de se positionner quant à l'intégration de cette parcelle au PA de la zone.

En effet, la société entreprend l'agrandissement du giratoire jouxtant la parcelle BT 131, par maîtrise d'ouvrage déléguée. De plus, elle accepte que l'emprise de la voirie interne à la zone soit créée sur une partie de ladite parcelle dont elle est propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration de la parcelle BT 131 appartenant à la SCI La Gravelle dans le permis d'aménager de la zone Aquitania, en raison du portage d'un projet d'intérêt public.

Mme Mery suggère de négocier avec la SCI La Gravelle la cession d'espaces de parking (sur la BT 167) pour les usagers du bois de Bologne dans le cadre du redimensionnement du giratoire.

12/ Intégration des parcelles AH 110, 60, 63, 66 et AV 315 appartenant aux Consorts Auneau dans le permis d'aménager de la zone Aquitania (annexe 2)

Dans le cadre du dépôt du permis d'aménager de la zone Aquitania, M. le Maire informe avoir reçu une demande des Consorts Auneau pour intégrer les parcelles cadastrées en AH 110, 60, 63, 66 et AV 315 dont ils sont propriétaires, dans le permis d'aménager. Il propose au Conseil Municipal de se positionner quant à l'intégration de ces parcelles au PA de la zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention (C.Peloux), désapprouve l'intégration des parcelles AH 110, 60, 63, 66 et AV 315 appartenant aux Consorts Auneau dans le permis d'aménager de la zone Aquitania, en raison de leur absence de projet et donc de l'absence d'intérêt public. Un accès aux parcelles sera néanmoins prévu dans le permis d'aménager, conformément à l'OAP de la zone.

13/ Intégration des parcelles AH 72,69, AV 137, 132, 133 et 317 appartenant à la CDC du Pays Foyen dans le permis d'aménager de la zone Aquitania (annexe 3)

Dans le cadre du dépôt du permis d'aménager de la zone Aquitania, M. le Maire informe que la CDC du Pays Foyen possède les parcelles cadastrées en AH 72,69, AV 137, 132, 133 et 317, sur cette zone. Il propose au Conseil Municipal de se positionner quant à l'intégration de ces parcelles au PA de la zone.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'intégration des parcelles AH 72,69, AV 137, 132, 133 et 317 appartenant à la CDC du Pays Foyen dans le permis d'aménager de la zone Aquitania, en raison du portage de projets d'intérêt général sur la zone, comme la construction d'une caserne de pompiers ou d'un musée de l'archéologie. De plus, elle accepte que l'emprise de la voirie interne à la zone soit créée sur une partie des parcelles dont elle est propriétaire.

14/ Répartition de l'indemnité de régisseur pour la régie fourrière

Suite à la création d'une régie fourrière, M. le Maire propose de répartir l'indemnité de régisseur à 50% pour le régisseur titulaire et à 50% pour le régisseur suppléant. En effet, au regard des contraintes de service, les agents de police municipale remplissent tous deux les mêmes missions; la fourrière relevant d'une gestion commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition de l'indemnité de régisseur pour la régie fourrière, à 50% pour le régisseur titulaire et 50% pour le régisseur suppléant.

15/ Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement du lotissement des Guignards et de la rue du Château d'Eau

Suite au lancement de la consultation relative à l'aménagement du lotissement des Guignards et de la rue du Château d'Eau, deux offres nous sont parvenues. Après l'analyse réalisée par notre maître d'œuvre Am'Eau, M. ROY, adjoint en charge des travaux publics, propose de confier le marché à l'entreprise la mieux-disante, c'est à dire le groupement Eurovia/Tremblay TP, selon les caractéristiques tarifaires suivantes :

- Tranche ferme : 91 652,63 € HT, soit 109 983,16 € TTC
- Tranche 1 conditionnelle : 330 225,88 € HT, soit 396 271,06 € TTC
- Tranche 2 conditionnelle : 115 460,95 € HT, soit 138 553,14 € TTC
- Total : 537 339,46 € HT, soit 644 807,35 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché relatif aux travaux d'aménagement du lotissement des Guignards et de la rue du Château d'Eau au groupement d'entreprises Eurovia/Tremblay TP, selon les caractéristiques tarifaires suivantes :

- Tranche ferme : 91 652,63 € HT, soit 109 983,16 € TTC
- Tranche 1 conditionnelle : 330 225,88 € HT, soit 396 271,06 € TTC
- Tranche 2 conditionnelle : 115 460,95 € HT, soit 138 553,14 € TTC
- Total : 537 339,46 € HT, soit 644 807,35 € TTC

16/ Signature de la convention d'adhésion au service de remplacement du CDG 33 (annexe 4)

Suite à l'arrêt maladie d'un agent et afin de palier à l'absence potentielle d'agents, M. BILLOUX, conseiller municipal en charge des ressources humaines, proposera :

- de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;
- d'autoriser le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune (annexe 4);
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative (à hauteur de 5% de ce coût salarial) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;**
- **d'autoriser le Maire à conclure une convention d'adhésion au service proposé par le Centre de Gestion et à engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune ;**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

17/ Questions diverses

Aménagement zone des guignards :

Au titre du permis d'aménager la zone des guignards délivré le 10 octobre 2016, M. le Maire donne lecture du courrier reçu le 16 janvier dernier par lequel M. le Sous-Préfet soulève plusieurs irrégularités décelées lors du contrôle de légalité opéré sur cet acte, a posteriori, par les services préfectoraux.

Suivant les conclusions formulées par M. le sous-préfet, malgré le délai de prescription (3 mois), cet acte doit être retiré dès à présent afin de prévenir des contentieux ultérieurs qui pourraient compromettre le permis de construire la gendarmerie.

M. le Maire indique que le Conseil sera consulté afin de déposer un nouveau permis d'aménager ou un permis d'aménager modificatif.

Suppression régie photocopies :

Suivant recommandation de Mme le receveur municipal puisque cette régie ne fonctionne pas depuis 2 ans.

Remerciements :

Puis M. le Maire donne lecture de plusieurs courriers de remerciements.

Question de Mme Puyjalinet :

Evoquant le projet abandonné de créer une voie nouvelle reliant la rue du plein soleil et la RD 936 (au niveau de l'habitation Coustou).

Rue du Seignal :

Une estimation des travaux de réfection de cette voie doit être demandée.

Plus aucune autre question n'étant soulevée, M. le Maire remercie les élus et clôture la séance à 23 h 00.